

Loi bien vieillir : la coquille vide

ENCORE UNE FOIS LES PROFESSIONNELLES DU SECTEUR DU GRAND ÂGE N'ONT PAS ÉTÉ ENTENDUES!

Malgré les nombreuses remontées des actrices et acteurs du terrain via nos organisations syndicales respectives, **la loi bien vieillir** tant attendue, **a été adoptée le 27 mars 2024 en CMP** (commission mixte paritaire) sans tenir compte de nos nombreuses propositions.

Merci à nos parlementaires, grand.es expert.es du Grand Âge !
Champions et championnes Olympiques du grand néant !

Cette loi est vide de sens:

1300 amendements rabotés à 40 articles grâce à des compromis

- **Rien pour nos aîné.es** si ce n'est l'autorisation d'accueillir leur animal de compagnie en EHPAD, cadrée par un futur décret et sous condition d'être en capacité de s'en occuper.
- **Arrêté ministériel** fixant les règles relatives à **la quantité et à la qualité nutritionnelles** des repas des résidents
- **Renforcements des capacités de sanctions** des agents de la répression des fraudes dans le cadre du contrôle des prestations des EHPAD déjà délabrés et manquant de personnels.

Waouh ce sont les solutions de sauvetage des EHPAD !

- **Un nouveau circuit** de recueil et de suivi **des signalements de maltraitance**, quid de la maltraitance institutionnelle générée par le manque de personnels!
- Une grande avancée pour le virage domiciliaire (annoncé en 2022) : **une carte professionnelle** accessible **après 3 années d'exercices**.

À quand la médaille d'or de la marche arrière ?

- **500 millions d'euros** pour ces mesures, pour qui ? Pour quoi ? En tout cas pas d'augmentation des effectifs pourtant promise par MACRON.

Une loi bien vieillir devrait être faite pour et par :

- Les professionnel.les du terrain à travers leurs représentant.es syndicaux,
- Nos aîné.es,
- Leurs familles

SUD Santé Sociaux et SUD Collectivités Territoriales exigent :

- d'intégrer les EHPAD à la population, en faire de réels lieux de vie.
- des effectifs en nombre suffisant **1 pour 1 au pied du lit**.
- l'amélioration des conditions de travail : amplitudes horaires, glissement de tâches, organisation avec les personnels, titularisation pour tous
- la formation pour tous
- 400 euros de rattrapage + augmentation suivant le coût de la vie.

**Vous êtes en sous effectifs ?
Appelez le 3977!**



